



Suppression de pension alimentaire

Par **philippe magnin**, le **31/07/2012 à 10:57**

Bonjour, rnje viens de perdre mon emploi ,je suis licencié le 1/09/2012,sans nouvelle de mes filles 26et 28 ans je verse a chacune d'elle une pension de 260e.J'ai 55 ans et trouver un nouveau job ne sera pas facile. je voudrais savoir comment je dois procéder si je ne peux plus payer cette pension.si je m'inscris au chômage sius je obliger de continuer de payer.aidez moi

Par **cocotte1003**, le **31/07/2012 à 12:24**

Bonjour,pour revoir le montant ou arreter le paiement d'une pension alimentaire,il vous faut l'autorisation du JAF du domicile des enfants.Vos filles ont elles encore besoin d'une pension alimentaire ? il vous faut préparer un dossier avec les nouvelles données financières pour le juge que vous pouvez saisir avec ou sans avocat, cordialement

Par **magnin**, le **03/08/2012 à 12:07**

merci pour votre réponse ,je ne sais pas ce que font mes filles pour le moment,je vais charger un avocat de s'en occuper ,j'obtiendrai ,du moins je l'espère des renseignements qui me permettrons de saisir le JAF.rnMerci encore

Par **cocotte1003**, le **03/08/2012 à 12:30**

vous pouvez commencer par leur envoyer une LRAR pour leur demander de justifier de leur situation, cordialement